



AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE

**en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, pour l'exploitation, par des chirurgiens-dentistes, d'un espace municipal situé
29 avenue de Villemessant – 62520 Le Touquet-Paris-Plage**

Articles L 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

1.- Objet de la consultation :

La présente consultation vise à recueillir les candidatures de société d'exercice libérale (SELARL, SELAS) regroupant des chirurgiens-dentistes, aux fins d'exploiter un service d'urgence dentaire.

2.- Caractéristiques de l'occupation privative :

2.1. L'espace municipal, objet de l'occupation, est localisé au sein du Centre Social, 29 avenue de Villemessant, sur le territoire de la Commune de Le Touquet-Paris-Plage (62520).

Le Centre Social est un bâtiment faisant partie du domaine public de la Commune du Touquet-Paris-Plage.

2.2. Au sein de cet espace municipal, il sera mis à disposition des candidats :

- Trois salles de consultation d'une superficie respective de 16,70 m², 16,15m² et 11,30 m² ;
- Un secrétariat ;
- Une salle d'attente ;
- Un espace destiné à accueillir un équipement de radiologie dentaire ;
- Une zone réservée à la stérilisation du matériel médical.

2.3. Les aménagements intérieurs et les équipements spécifiques nécessaires à l'exploitation du service seront intégralement à la charge du ou des titulaires de la convention.

3.- Durée de la convention :

La convention d'occupation temporaire sera conclue pour une durée de cinq (5) ans. Elle sera renouvelable par tacite reconduction, pour une même durée, à sa date d'anniversaire sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre des parties, par écrit, moyennant le respect d'un délai de préavis d'une durée de six mois.

4.- Montant de la redevance d'occupation :

La convention d'occupation temporaire sera consentie et acceptée moyennant une redevance mensuelle, payable à terme échu, d'un montant de 2000 euros par mois (toutes charges comprises).

Cette redevance mensuelle sera révisée annuellement au 1^{er} janvier de chaque année et pour la première fois le 1^{er} janvier 2027, en fonction de l'évolution de l'indice INSEE de référence des loyers (IRL), avec comme indice de base servant de référence celui du 1^{er} trimestre 2025 (145,47).

5.- Contenu du dossier des candidats :

Tout candidat intéressé devra adresser un dossier contenant obligatoirement les éléments suivants :

- Copie des statuts de la société d'exercice libéral regroupant des chirurgiens-dentistes.
- Copie des diplômes des chirurgiens-dentistes de la société.
- Attestations de l'adhésion à l'ordre des chirurgiens-dentistes.
- *Curriculum Vitae*
- Note technique, de 10 pages maximum, décrivant le projet professionnel.
- Plan d'aménagement des locaux qui feront l'objet de la convention d'occupation.

La Commune se réserve le droit de demander des compléments d'information sur l'offre déposée par les candidats.

6.- Critères de sélection des candidats :

Seuls les dossiers complets seront examinés et classés sur la base des critères suivants, sur 100 points :

CRITERES DE SELECTION	POINTS
<p><u>CRITERE 1 : QUALITÉ DU PROJET MÉDICAL ET SOCIAL</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet professionnel au regard des besoins locaux ; • Organisation des urgences dentaires (horaires, régulation, moyens, continuité). 	50 points
<p><u>CRITERE 2 : SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET BUSINESS PLAN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Viabilité économique du projet sur 8-10 ans (équilibre charges/recettes) ; • Capacité d'investissement (équipements, aménagements, gestion des gazes et fluides) ; • Pérennité et garanties de financement (fonds propres, partenariats). 	30 points
<p><u>CRITERE 3 : EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCE DU CANDIDAT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérience en gestion de structures de santé / médicales ; • Diplômes, habilitations, certifications, statuts de la société d'exploitation. • 	10 points
<p><u>CRITERE 4 : VALEUR AJOUTÉE POUR LA COLLECTIVITÉ</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec acteurs locaux de santé et du social (centre hospitalier, pharmacies, associations, ...) ; • Accessibilité sociale et territoriale – PASS (prise en charge publics précaires, tarifs adaptés). 	10 points

En cas d'égalité, la priorité sera donnée au projet présentant la meilleure réponse aux besoins de santé publique du territoire.

7.- Date limite de remise des dossiers de candidature & modalité de dépôt :

Les dossiers de candidature devront être adressés au plus tard le **lundi 27 octobre 2025 – 12h00**, soit :

- **par voie postale :**

Les réponses doivent parvenir à la Commune, par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

**Hôtel de Ville – Direction Générale des Services
Boulevard Daloz
62250 – Le Touquet-Paris-Plage**

Les mentions suivantes seront inscrites au dos de l'enveloppe cachetée :

Offre pour :
AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE
en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine
public, pour l'exploitation, par des chirurgiens-dentistes,
d'un espace municipal situé
29 avenue de Villemessant – 62520 Le Touquet-Paris-Plage

Nom du candidat : « »

« NE PAS OUVRIR » A REMETTRE à :
Monsieur GRESSIER Matthieu, Directeur général des Services

- **par voie électronique :**

Les réponses électroniques (en un fichier PDF uniquement) pourront être envoyées à l'adresse mail suivante :

dgs@ville-letouquet.fr

Un accusé de réception électronique vous sera délivré.

NB :

Les plis et courriels réceptionnés après la date et l'heure précitées ne seront pas ouverts.

Seule la date de réception du dossier par la Commune fait foi.

Seuls les dossiers complets seront examinés.

8.- Procédure de sélection :

À l'issue d'un délai maximum de 15 jours calendaires, suivant la date limite de dépôt des dossiers de candidature, la Commune désignera l'attributaire.

Les candidats seront informés au plus tard le 10 novembre 2025 de la décision de la Commune, concernant les résultats de la procédure.

Calendrier de la procédure	Limite de dépôt des dossiers de candidature	Réponse de la Commune au candidat
	Le <u>27 octobre 2025</u> – 12h	Le <u>10 novembre 2025</u> au plus tard

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette procédure, les candidats pourront faire parvenir, au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite par courriel à l'adresse mail suivante : dgs@ville-letouquet.fr.

9.- Support de diffusion du présent avis de consultation :

Le présent avis est consultable sur :

- Le site internet de la Commune de Le Touquet-Paris-Plage ;
- Le panneau d'affichage en Mairie ;

Cet avis fait l'objet d'une annonce publiée dans un journal à diffusion locale.

Fait au Touquet-Paris-Plage, le 30 septembre 2025



Le Maire du Touquet-Paris-Plage,



Daniel FASQUELLE